



## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### Fiche Pratique :

Ce que toute entreprise doit savoir (sans blabla !)

**La protection des données personnelles encadre la collecte et l'utilisation des informations permettant d'identifier une personne physique.**

#### De quels principes parle-t-on ?

- Collecter les données de façon légale et transparente avec les personnes ;
- Utiliser les données pour une raison déterminée et spécifique ;
- Limiter la collecte des données au strictement nécessaire ;
- Garder ces données précises et à jour ;
- Conserver ces données seulement le temps nécessaire afin de répondre à l'objectif de la collecte ;
- Assurer la sécurité de ces données et les protéger contre tout accès ou usage non autorisé ;
- Être responsable du respect de ces principes en démontrant sa conformité.

#### Et le **RGPD** dans tout ça ?

Le RGPD c'est le Règlement européen relatif à la protection des données personnelles qui a instauré ces grands principes.

Il s'applique à toutes les entités situées dans l'Union européenne (UE) mais aussi à celles situées en dehors de l'UE ciblant des personnes situées sur le territoire européen.

#### Et à Monaco ?

À Monaco, c'est la loi n°1.565 du 3 décembre 2024 qui reprend ces grands principes de protection des données personnelles.

Le RGPD s'applique aussi dès lors que votre entité cible ou traite les données de personnes résidant sur le territoire européen et peu importe la nationalité de ces personnes.

En clair : dès que vous collectez un nom, un e-mail ou un numéro de téléphone d'une personne physique, vous êtes concernés !

#### Pourquoi **se mettre en conformité** est important ?

1. Renforcement de la confiance des clients, partenaires et salariés : protéger la vie privée et assurer une transparence totale dans la collecte des données permet de construire une relation de confiance avec ses clients, partenaires et salariés valorisant la crédibilité et l'image de marque de votre entité.



2. Protection de la réputation : une conformité réussie permet à votre entité de mieux gérer les incidents de sécurité, limitant ainsi les répercussions sur votre image en cas de fuite, de vol ou de violation de données.

3. Optimisation de la gestion des données et adaptation aux évolutions réglementaires : La mise en conformité permet non seulement de structurer, organiser et sécuriser efficacement les données de l'entreprise – améliorant ainsi la gouvernance de l'information et l'efficacité opérationnelle – mais elle constitue également un levier d'anticipation, en préparant l'organisation à s'adapter plus facilement aux futures évolutions réglementaires et aux exigences croissantes du marché.

4. Réduction des risques juridiques et financiers : assurer la conformité en matière de données personnelles, c'est limiter les risques de sanctions pouvant impacter financièrement ou nuire à l'image de l'entité en cas de litiges avec vos clients, prospects, partenaires ou salariés.

## Quels sont **les vrais risques** pour mon entité en cas de non-conformité ?

A titre d'exemples :

- Sanctions financières > impact financier significatif.
- Fuite de données > Atteinte à la réputation de votre entité.
- Plainte d'une personne concernée (clients, salariés, prospects, etc.)
  - Risques juridiques et contentieux.

## Ce qu'il faut **retenir**



### À FAIRE

- Identifier et limiter la collecte des données
- Assurer une informations claire et transparente
- Mettre en place des mesures de sécurité adaptées
- Mettre en œuvre une politique de conservation et de suppression des données
- Définir une procédure de gestion des incidents et violation des données



### À ÉVITER

- Conserver des données non nécessaires et superflues : *Pas de « au cas où »*
- Manquer de transparence et de clarté sur les traitements mis en œuvre : *Pas d'informations vagues et disséminées dans plusieurs documents*
- Absence de contrôle et de sécurisation aux données : *Pas d'accès aux dossiers et fichiers clients sans protection*
- Absence de politique claire de conservation des données : *Pas de conservation illimitée et indéfinie*

### Besoin d'aide ?

L'APDP (Autorité de Protection des Données Personnelles à Monaco) vous propose :

· des modèles de documents, des formulaires, un accompagnement simple et gratuit

👉 <https://apdp.mc/professionnels>